

Session Plénière du 12 Mai 2022

RAPPORT N° 22.02.04 Acte II du Pacte Régional Santé

Intervention d'Ambre LOUISIN

Monsieur le président, mes chers collègues,

« *Ce mouvement n'est pas contre vous, mais pour vous* » concluaient les médecins du CHR d'Orléans dans une lettre adressée à la population lorsqu'ils expliquaient les raisons de leur grève en ce début du mois d'avril.

Cet établissement majeur de notre région concentre à lui seul tous les maux dont souffre notre système de santé, qui ne datent malheureusement pas du COVID19. Nos gouvernants ont laissé croire à tort que l'hôpital public est immortel. Or, la résilience a ses limites. Compter sur la vocation des personnels l'est tout autant.

Le président de la fédération hospitalière de France estime que 30% des postes ne sont pas pourvus. Les pénuries touchent également les spécialités : en effet, le CHR d'Orléans qui comptait onze pneumologues avant la pandémie n'en dispose plus que cinq désormais. Ou encore les urgences dermatologiques qui ont fermé faute de praticiens.

J'en profite pour m'adresser à mes collègues de la majorité présidentielle présents au sein de cet hémicycle : l'exemple concret des 35 heures mise en œuvre à l'hôpital qui devait être compensé par 45 000 embauches de soignants, le choix de la tarification à l'acte (comme le soulignait Mme DUBOIS), des infirmiers et infirmières avec des salaires revalorisés encore payés 10% de moins que la moyenne de l'OCDE et ce après le SEGUR de la Santé... révèlent bel et bien les failles structurelles de notre système de soin après 25 ans de gestion purement comptable par nos gouvernements successifs.

Au premier chef, il nous faudra redonner cette pleine attractivité à l'exercice en milieu hospitalier avec l'ouverture de places supplémentaires dans les instituts de formation en soins infirmiers et centres de formation d'aide soignants. C'est un travail qu'à engagé notre collectivité, nous nous en félicitons bien qu'il relève normalement de la compétence de l'Etat.

Concernant le fonctionnement interne de nos hôpitaux, il est urgent de rendre la parole aux professionnels de terrain plutôt qu'à la bureaucratie qui occupe plus de 35% des postes du secteur, au détriment des soignants. Une étude parue en avril 2021 révélait d'ailleurs que 40% des infirmières envisageaient une reconversion. Nous étions sur le plan des salaires des infirmiers à la 26ème place en Europe selon l'OCDE. Avec le Ségur, nous sommes passés à la 18ème place. C'est encore bien insuffisant au regard d'un pays comme le nôtre.

Les ARS doivent ainsi laisser place à une gouvernance bicéphale : le directeur d'hôpital sera compétent pour l'ensemble des questions administratives et financières tandis que le médecin coordinateur aura lui la charge de la définition de politique des soins.

Enfin, une filière d'accueil distincte pour nos aînés s'avère nécessaire car nos soignants sont parfois dans la culpabilité et l'incapacité de bien-faire. Ou même orienter nos aînés vers des structures adaptées le cas échéant notamment avec la mise en place d'urgences gériatrique spécifiques. Comme le dit cette maxime, « *N'oublions pas qu'une société se juge aussi à la façon dont elle traite ses anciens* ».

Bien que bon nombre de propositions présentées ne relèvent pas de la compétence de notre collectivité, nous espérons que l'exécutif les portera, car les Régions ont vocation à être le porte-voix des professionnels de santé pour qui l'abandon n'est plus un sentiment mais une réalité.

Je vous remercie.